



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU  
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 3 JUIN 2024 À  
19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;  
Madame la conseillère Nicole Jacques ;  
Messieurs les conseillers David Veilleux, Kevin Pomerleau, Patrick Mathieu et  
Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

**Ordre du jour de la rencontre**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. FAITS SAILLANTS DU MAIRE 2023**
- 4. GREFFE**
  - 4.1 Adoption de procès-verbaux
  - 4.2 ~~Contrat d'acquisition de terrain – lot 6 594 568 –~~ **REPORTÉE**
- 5. TRAVAUX PUBLICS**
  - 5.1 Ajout de travaux au projet de réfection de la 9<sup>e</sup> Avenue
  - 5.2 Programmation de la taxe sur l'essence - TECQ
- 6. TRÉSORERIE**
  - 6.1 Approbation du bordereau des comptes
  - 6.2 Affectation pour des travaux de pavage de 50 000,00 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté
  - 6.3 Affectation au fonds réserver de la piste cyclable d'un montant de 200 000\$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour les travaux de finalisation de la piste cyclable
  - 6.4 Affectation au fonds réservé des honoraires professionnels un montant de 200 000,00 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté en vue de la réalisation de diverses études professionnelles
  - 6.5 Affectation pour le paiement comptant lors du refinancement du règlement d'emprunt numéro 2018-394 (prolongement route Fraser phase 1) pour un montant de 200 000,00 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté
  - 6.6 Affectation pour le paiement comptant lors du refinancement du règlement d'emprunt numéro 2013-286 – Poste de pompage PPG (Parc industriel) pour un montant de 198 600,00 \$ à même le fonds réservé du parc industriel
  - 6.7 Renouvellement de mandat auprès de la Banque Nationale du Canada pour les services financiers de la Ville
  - 6.8 ~~Règlement hors cours dans le dossier 1287537-03B-2207 –~~ **REPORTÉE**
- 7. VARIA**
  - 7.1 Projet d'acquisition du 662, 9<sup>e</sup> Avenue, à Beauceville
  - 7.2 Dépôt d'une pétition concernant l'intersection de la 84<sup>e</sup> Rue et de l'avenue Lambert
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

R-2024-06-8195

IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.





### 3. FAITS SAILLANTS DU MAIRE 2023

Le maire, François Veilleux, fait rapport des faits saillants du rapport financier 2023 de la Ville de Beauceville, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Le rapport sera déposé sur le site internet de la Ville au cours des prochains jours.

### 4. GREFFE

#### 4.1 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

R-2024-06-8196

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité, que les procès-verbaux du 21 mai 2024 et du 27 mai 2024 soient adoptés tels que rédigés.

#### 4.2 ~~CONTRAT D'ACQUISITION DE TERRAIN – LOT 6 594 568~~ – REPORTÉE

### 5. TRAVAUX PUBLICS

#### 5.1 AJOUT DE TRAVAUX AU PROJET DE RÉFECTION DE LA 9<sup>E</sup> AVENUE

**CONSIDÉRANT** les travaux majeurs actuellement en cours sur la 9<sup>e</sup> Avenue par l'entrepreneur Excavation Bolduc inc. ;

**CONSIDÉRANT QU'**un ponceau est présent sur le lot 4 066 976 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce et appartenant à 9274-4705 Québec Inc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** des faits nouveaux sur l'écoulement de l'eau dans ce secteur ont été portés à l'attention de la Ville ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté la résolution R-2024-05-8193 à ce sujet ;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** inspection du ponceau a été fait le mardi 28 mai 2024 et que ce dernier devra être changé dans un avenir rapproché de 0-5 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts estimés par Excavations Bolduc Inc. pour remplacer ce ponceau sont de 285 000,00 \$ taxes non incluses ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont un prolongement des travaux actuellement en cours en faveur du même entrepreneur, Excavation Bolduc Inc. ;

R-2024-06-8197

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la ville, sous la recommandation de Monsieur Stéphane Poulin, directeur des travaux publics et la recommandation de Serge Vallée, directeur général, accepte de changer ce ponceau au coût de 285 000,00 \$ plus les taxes applicables et que cet octroi soit attribué à Excavations Bolduc Inc., en continuité de son contrat de réfection de la 9<sup>e</sup> Avenue ;

**QUE** cet octroi est conditionnel à ce que le propriétaire du lot 4 066 976 signe une servitude et cession du droit de propriété superficière de l'emplacement nécessaire ou encore du droit de propriété complet par acte notarié, à titre gratuit, dans les meilleurs délais ;

**QUE** la ville mandate Monsieur Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer tous les documents requis en lien avec l'ajout de ces travaux.

#### 5.2 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE – TECQ

ATTENDU QUE :





- La Ville de Beauceville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;
- La Ville de Beauceville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**R-2024-06-8198**

**IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

**QUE :**

- La Ville de Beauceville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La Ville de Beauceville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;
- La Ville de Beauceville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La Ville de Beauceville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Ville de Beauceville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La Ville de Beauceville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles ;
- Que la ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, pour signer et transmettre cette demande.

**6. TRÉSORERIE**

**6.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES**

**R-2024-06-8199**

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le bordereau des comptes daté du 30 mai 2024 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**6.2 AFFECTATION POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DE 50 000,00 \$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire ;

**R-2024-06-8200**

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;





**QUE** la Ville autorise une affectation de 50 000,00 \$ pour des travaux de pavages à même l'excédent de fonctionnement non affecté ;

**QUE**, le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

**6.3 AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ DE LA PISTE CYCLABLE D'UN MONTANT DE 200 000,00 \$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LES TRAVAUX DE FINALISATION DE LA PISTE CYCLABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire ;

**R-2024-06-8201**

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville autorise une affectation au fonds réservé de la piste cyclable d'un montant de 200 000,00 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour les travaux de finalisation de la piste cyclable à même l'excédent de fonctionnement non affecté ;

**QUE**, le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

**6.4 AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'UN MONTANT DE 200 000,00 \$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ EN VUE DE LA RÉALISATION DE DIVERSES ÉTUDES PROFESSIONNELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire ;

**R-2024-06-8202**

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville autorise une affectation au fonds réservé des honoraires professionnels d'un montant de 200 000,00 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté en vue de la réalisation de diverses études professionnelles ;

**QUE**, le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

**6.5 AFFECTATION POUR LE PAIEMENT COMPTANT LORS DU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2018-394 (PROLONGEMENT ROUTE FRASER PHASE 1) POUR UN MONTANT DE 200 000,00 \$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire ;

**R-2024-06-8203**

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville autorise une affectation pour le paiement comptant lors du refinancement du règlement d'emprunt numéro 2018-394 (prolongement route Fraser phase 1) pour un montant de 200 000,00 \$ à même l'excédent de





fonctionnement non affecté ;

**QUE**, le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

**6.6 AFFECTATION POUR LE PAIEMENT COMPTANT LORS DU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2013-286 – POSTE DE POMPAGE PPG (PARC INDUSTRIEL) POUR UN MONTANT DE 198 600,00 \$ À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ DU PARC INDUSTRIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire ;

**R-2024-06-8204**

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville autorise une affectation pour le paiement comptant lors du refinancement du règlement d'emprunt numéro 2013-286 – Poste de pompage PPG (Parc industriel) pour un montant de 198 600,00 \$ à même le fonds réservé du parc industriel ;

**QUE**, le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

**6.7 RENOUELEMENT DE MANDAT AUPRÈS DE LA BANQUE NATIONALE DU CANADA POUR LES SERVICES FINANCIERS DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la trésorière a approché divers fournisseurs de services financiers ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Banque Nationale du Canada (BNC) est celle qui présente la meilleure offre de services à la Ville de Beauceville ;

**CONSIDÉRANT QUE** la trésorière recommande de renouveler le mandat de la BNC pour une période de trois ans avec la possibilité de renouveler pour deux années supplémentaires ;

**R-2024-06-8205**

**IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville de Beauceville renouvelle le mandat de la BNC pour une période de trois ans avec la possibilité de renouveler pour deux années supplémentaires aux conditions stipulées à la trésorière ;

**QUE** la Ville de Beauceville désigne madame Mélanie Quirion, trésorière et directrice générale adjointe, comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer en son nom tous les documents requis au renouvellement du mandat de la BNC.

**6.8 ~~RÈGLEMENT HORS COURS DANS LE DOSSIER 1287537-03B-2207 –~~  
REPORTÉE**

**7. VARIA**

**7.1 PROJET D'ACQUISITION DU 662, 9<sup>E</sup> AVENUE, À BEAUCEVILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** les documents requis ont été dûment fournis par les parties concernées dans le dossier d'acquisition de l'immeuble situé au 662, 9<sup>e</sup> Avenue à Beauceville ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces documents répondent aux exigences et aux critères établis par la ville ;





**CONSIDÉRANT QUE** la ville souhaite simplifier et accélérer le processus administratif ;

R-2024-06-8206

**IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la ville accepte les documents fournis en l'état et les considère comme satisfaisants ;

**QUE** la ville ne demandera pas d'inspection d'immeuble ou d'étude de caractérisation environnementale.

**QUE** la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de transmettre la présente résolution au vendeur et/ou à son représentant.

## 7.2 DÉPÔT D'UNE PÉTITION CONCERNANT L'INTERSECTION DE L'AVENUE LAMBERT ET DE LA 84E RUE

Sandra Bernard, greffière, dépose une pétition reçue le 28 mai 2024 concernant l'intersection de l'avenue Lambert et de la 84<sup>e</sup> Rue, déposée par madame Andrée Veilleux.

Le maire lit la résolution de la pétition et indique que la Ville va donner suite à cette pétition.

## 7.3 RALLYE DE LA VALLÉE DE LA BEAUCE

Patrick Mathieu remercie les propriétaires touchés de leur collaboration. Il a constaté l'intérêt. Il félicite les organisateurs et espère une cuvée 2025.

## 7.4 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CO-OP SANTÉ ROBERT-CLICHE

Patrick Mathieu a assisté à leur assemblée et est content de les entendre sur leurs projets.

Patrick Mathieu souligne que 50 % des utilisateurs ne sont pas membres de la Co-op, ce qui retire du financement et ce qui pourrait permettre de meilleurs services.

## 7.5 CLUB DE GOLF DE BEAUCEVILLE ET LEUR MINI-GOLF

Kevin Pomerleau invite les citoyens à découvrir ce nouvel attrait de la Ville.

## 7.6 EXPOSITIONS D'AUTOS ANTIQUES

Nicole Jacques souligne le succès de l'événement et remercie les participants. Elle remercie Michel Poulin et son équipe qui étaient présents ainsi que la Ville.

## 7.7 FESTIBIÈRE ROTARY LE 14 JUIN 2024

David Veilleux souligne que l'événement aura lieu le 14 juin 2024 sur l'île Ronde.

## 7.8 INAUGURATION DU MINI-GOLF LA MINE D'OR

Le maire souligne que le 30 mai a eu lieu l'inauguration du mini-golf la Mine d'Or, investissement de 600 000 \$. C'est bon pour la Ville et la région. Le trou le plus long du Canada, 125 pieds serait sur place. Il invite les citoyens à utiliser ces nouvelles installations.

## 7.9 CAFÉ CAUSERIE

Serge Vallée rappelle que les citoyens peuvent aller sur l'adresse de la participation citoyenne pour consulter les documents et les présentations sur les





cafés causeries et les résultats de ces consultations.

#### 8 PÉRIODE DE QUESTIONS

Jacques Légaré : taxe d'essence.

Il demande à quel projets cet argent sera mis.

Serge Vallée répond sur les ajouts de projets mais qui utilisent les mêmes sommes que celles déjà octroyées.

Jacques Légaré : Achat de Duvaltex : la résolution vise quoi ?

Serge Vallée répond que dans l'offre, il y avait des conditions, certaines conditions ne seront pas demandées, le conseil accepte d'aller de l'avant.

Sandra explique que c'était une offre conditionnelle à l'acceptation de certains documents.

Le maire explique que les documents suffisaient pour aller de l'avant avec la transaction.

#### 9 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024-06-8207

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance :

20h12

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

ME SANDRA BERNARD, greffière

